

Déclaration des performances

DoP N° 0001-29

- 1. Code d'identification unique du produit type :**
05 01 01 01 (Isover Bâtiment – Parois horizontales, verticales ou inclinées, entre supports rigides – Cloison – Classement feu – Réaction au feu A1)
ALTERA CLOISON – CLOISOLENE LV – ECOLAINE CLOISON – ISOLANT CLOISON – PAR – PAR DUO – PAR PLUS – CLIPSOLENE – PAR PRO (voir étiquette produit)
- 2. Usage(s) prévu(s) :**
Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)
- 3. Fabricant :**
Saint-Gobain Isover
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 La Défense Cedex
www.isover.fr
- 4. Mandataire :**
Non applicable
- 5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :**
EVCP Système 1 pour la réaction au feu
EVCP Système 3 pour les autres caractéristiques
- 6. a/ Norme harmonisée :**
NF EN 13162 : 2012

Organisme(s) notifié(s) :

- L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la réaction au feu.
Il a délivré le certificat de constance des performances.
- Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.

b/ Document d'évaluation européen : Non applicable

Evaluation technique européenne : Non applicable

Organisme d'évaluation technique : Non applicable

Organisme(s) notifié(s) : Non applicable

7. Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles		Performances			EVCP
		ALTERA CLOISON PAR PRO	CLOISOLENE LV PAR PAR DUO ISOLANT CLOISON PAR PLUS ECOLAINE CLOISON	CLIPSOLENE	
Réaction au feu Caractéristiques des Euroclasses	Réaction au feu	A1			1
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(a)			
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD			3
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD			3
	Epaisseur, d_L	NPD			3
	Compressibilité	NPD			3
	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr7	AFr4	AFr5	3
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr7	AFr4	AFr5	3
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)			3
Résistance thermique	Résistance thermique et conductivité thermique	$R_D = 1,25$ à $2,85$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 100 mm) $\lambda_D = 0,035$ W/(m.K)	$R_D = 0,60$ à $2,50$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 25 à 100 mm) $\lambda_D = 0,040$ W/(m.K)	$R_D = 1,20$ à $4,25$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 160 mm) $\lambda_D = 0,038$ W/(m.K)	3
	Epaisseur	T2			3
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS			3
	Absorption d'eau à long terme	NPD			3
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	MU1			3
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD			3

	Charge ponctuelle	NPD	3
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)	3
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)	3
	Caractéristiques de durabilité	(e)	3
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (f)	NPD	3
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD	3

- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée
- (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) Pour l'épaisseur de la stabilité dimensionnelle uniquement
- (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique

Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Dirk De Meulder
Directeur Général Isover

A Suresnes, le 09/06/2015




Saint-Gobain Isover

Déclaration des performances

DoP N° 0001-29

- 1. Code d'identification unique du produit type :**
05 01 01 01 (Isover Bâtiment – Parois horizontales, verticales ou inclinées, entre supports rigides – Cloison – Classement feu – Réaction au feu A1)
- 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
ALTERA CLOISON – CLOISOLENE LV – ECOLAINE CLOISON - ISOLANT CLOISON – PAR – PAR DUO – PAR PLUS – CLIPSOLENE (voir étiquette produit)
- 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)
- 4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Saint-Gobain Isover
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 La Défense Cedex
www.isover.fr
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP Système 1 pour la réaction au feu
AVCP Système 3 pour les autres caractéristiques
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la réaction au feu.
Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances			Spécifications techniques harmonisées
		ALTERA CLOISON	CLOISOLENE LV PAR PAR DUO ISOLANT CLOISON PAR PLUS ECOLAINE CLOISON	CLIPSOLENE	
Réaction au feu Caractéristiques des Euroclasses	Réaction au feu	A1			EN 13162 : 2012
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(a)			
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD			
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD			
	Epaisseur, d_L	NPD			
	Compressibilité	NPD			
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr7	AFr4	AFr5	
	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr7	AFr4	AFr5	
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)			
Résistance thermique	Résistance thermique et conductivité thermique	$R_D = 1,25$ à $2,85$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 100 mm) $\lambda_D = 0,035$ $W/(m.K)$	$R_D = 0,60$ à $2,50$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 25 à 100 mm) $\lambda_D = 0,040$ $W/(m.K)$	$R_D = 1,20$ à $4,25$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 160 mm) $\lambda_D = 0,038$ $W/(m.K)$	
	Epaisseur	T2			
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS			
	Absorption d'eau à long terme	NPD			

Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	MU1	
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD	
	Charge ponctuelle	NPD	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la durabilité	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)	
	Caractéristiques de durabilité	(e)	
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (f)	NPD	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD	

- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée
- (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) Pour l'épaisseur de la stabilité dimensionnelle uniquement
- (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

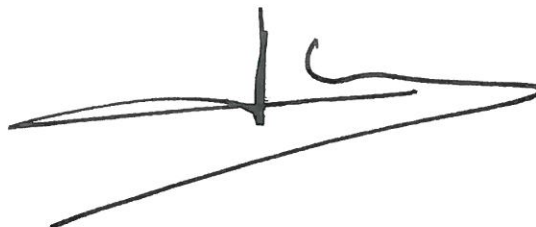
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Hervé de Maistre
Directeur Général Isover

A Suresnes, le 10/06/2013





Déclaration des performances DoP N° 0001-29

- 1. Code d'identification unique du produit type :**
05 01 01 01 (Isover Bâtiment – Parois horizontales, verticales ou inclinées, entre supports rigides – Cloison – Classement feu – Réaction au feu A1)
- 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
ALTERA CLOISON – CLOISOLENE LV – ECOLAINE CLOISON - ISOLANT CLOISON – PAR – PAR DUO – PAR PLUS – CLIPSOLENE (voir étiquette produit)
- 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Isolation Thermique des Bâtiments (THIB)
- 4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Saint-Gobain Isover
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 La Défense Cedex
www.isover.fr
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP Système 1 pour la réaction au feu
AVCP Système 3 pour les autres caractéristiques
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la réaction au feu.
Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable



Saint-Gobain Isover

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Hervé de Maistre
Directeur Général Isover

A Suresnes, le 10/06/2013

